Publié le 13.02.2025



ID: 031-213105927-20250210-202526-DE



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 4 février 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : XX	10	1	1	04.02.2025	13.02.2025

## DÉLIBÉRATION N°2025-2-6

Présents (17): AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie. FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1): JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle

Absents excusés (1): DESNOS Claudine Secrétaire de séance: FRANÇOIS Claude

#### REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

#### Monsieur le Maire expose

D'après la nomenclature budgétaire et comptable M57

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.»

Cette même disposition précise par ailleurs que « le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant /'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement. ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation. »

La reprise anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, accompagnée d'une balance, d'un tableau des résultats de l'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre, joints à la présente délibération.

Il est précisé que les instructions budgétaires et comptables M57 prévoient la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent. Par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif de l'exercice 2025.

Les résultats estimés de l'exercice 2024 à intégrer au budget primitif de l'exercice 2024 sont retracés dans les tableaux ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS					
Résultat estimé de fonctionnement					
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	444 236,55				
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	430 228,75				
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	874 465,30				
Solde d'exécution de la section d'investissement  D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)  D 001 (si déficit)  R 001 (si excédent)	-99 405,97				
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - )  Besoin de financement  Excédent de financement (1)	342 579,28				
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00				
AFFECTATION =C. = G. + H.	874 465,30				
Affectation en réserves R1068 en investissement     G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00				
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	874 465,30				
DEFICIT REPORTE D 002 (4)					

#### Le Conseil municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel et l'état des restes à réaliser au 31 décembre annexés à la présente délibération

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Article 1er: APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

<u>Article 2</u>: DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique

Pour: 18 Contre: --Abstentions: --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, Le secrétaire de séance FRANÇOIS Claude

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

La présente déliberation peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse mans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

### Annexes à la délibération n°2025-2-6

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID: 031-213105927-20250210-202526-DE

## 1. Calcul du résultat prévisionnel



Commune de Larra Résultat prévisionnel - Exercice 2024

Recettes de fonctionnement	3 081 196,43
Dépenses de fonctionnement	2 206 731,13
Solde section de fonctionnement 2024	874 465,30
dont Résultat de l'exercice antérieur	430 228,75
Résultat section de fonctionnement 2024	444 236,55

Recettes d'investissement	2 224 357,73
Dépenses d'investissement	2 323 763,70
Solde section d'investissement	- 99 405,97

Le comptable public assignataire SGC Grenade-Cadours Christine CADRET Le Maire de Larra Jean-Louis MOIGN





ID: 031-213105927-20250210-202526-DE

Commune de LARRA PLACE MAURICE PONTICH 31330 Larra

# Etat des dépenses engagées non mandatées

Budget Communal - 2 024

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte: 231 - Immob	oilisations corp	porelles en cours		484377.44 €		
249		CDL TRAVAUX LOT 6 TRAMONT ELORZA	SAS TRAMONT ELORZA		14992.99 €	249
246		CDL TRAVAUX LOT 3 FRANCE CHARPENTE	SAS FRANCE CHARPENTES		753.01 €	246
245		CDL TRAVAUX LOT 2 ROTGE	SAS ROTGE BATIMENT		2192.15 €	245
250		CDL TRAVAUX LOT 7 CIMSO	SACIMSO		122346.65 €	250
255		CDL TRAVAUX LOT 12 L2E	SARL L2E		41479.89 €	255
251		CDL TRAVAUX LOT 8 PLATRIERS	SAS PLATRIERS MIDI-PYRENEES		38296.60 €	251
247		CDL TRAVAUX LOT 4 BEGUE	SARL BEGUE Philippe		5904.44 €	247
254		CDL TRAVAUX LOT 11 AJS	Société AJS ENERGIE		65828.73 €	254
244		CDL TRAVAUX LOT 1 FLORES TP	Société FLORES TP		17196.22 €	244
252		CDL TRAVAUX LOT 9 LACAZE	SARL LACAZE		19682.51 €	252
256		CDL ETUDES ARKHIDEA	ARKHIDEA		36329.81 €	256
152		RC TRAVAUX LOT 1 INEO	INEO Réseaux Sud Ouest		8507.84 €	152
253		CDL TRAVAUX LOT 10 ETR	SARL ETR		10746.25 €	253
238		CAFE lot 11 BRUNET	SAS BRUNET		2865.91 €	238
134		CDL PLATRIERS Plus-value pour remplacement de la cloison	SAS PLATRIERS MIDI-PYRENEES		1080.00 €	134
248		CDL TRAVAUX LOT 5 3DECO	3DECO MIROITERIE		24806.06 €	248
265		EQUIPEMENTS SPORTIFS (hors Pumptrack)	Entreprise ETS MOUGENOT	55	64004.18 €	265
266		RC TRAVAUX LOT 2 NOY AVENANT 1	NOY MLA GENIE CLIMATIQUE		2181.49 €	266
257		CDL ETUDES IES	IES		5182.71 €	257

Commune de LARRA PLACE MAURICE PONTICH 31330 Larra

# Etat des dépenses engagées non mandatées

Budget Communal - 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID: 031-213105927-20250210-202526-DE

N° engagement Date SF Désignation Tiers Opération pour vote Reste à réaliser N° engagement N+1

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

Jean-Louis MOIGN Maire

Commune de LARRA PLACE MAURICE PONTICH

31330 Larra

Etat des recettes certaines restant à émettre

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID: 031-213105927-20250210-202526-DE

Budget Communal - 2 024

RAR recotte 2014

N° eng	agement	Date DA	Désignation	Tiers	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte :	1321 - Etat	et établisseme	nts nationaux		208124.84 €	
38			SUBVENTION CAFE DETR	Monsieur ou Mad ETAT	21600.00 €	38
27			SUBVENTION JARDIN PUBLIC DETR	Monsieur ou Mad ETAT	56636.04 €	27
33			SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS CAF	Agence CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	90000.00 €	33
35			SUBVENTION PROJET VELO DETR	Monsieur ou Mad ETAT	39888.80 €	35
Compte :	1322 - Régi	ons			76660.30 €	
26			SUBVENTION EQUIPEMENT CAFE REGION	Président MIDI PYRENNE	8208.00 €	26
25			SUBVENTION RESEAU CHALEUR REGION	Président MIDI PYRENNE	41013.30 €	25
18			SUBVENTION BOURG CENTRE ETUDES REGION	Président MIDI PYRENNE	7439.00 €	18
36			SUBVENTION PROJET VELO REGION	Président MIDI PYRENNE	20000.00 €	36

ω

Commune de LARRA PLACE MAURICE PONTICH 31330 Larra

### Etat des recettes certaines restant à émettre

Budget Communal - 2 024

Envoyé en préfecture le 13/02/2025 Reçu en préfecture le 13/02/2025

ID: 031-213105927-20250210-202526-DE

Reste at nealiser 2024

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1323 - Dé	partements			455671.01 €	
11		SUBVENTION REMPLACEMENT LED	DEPARTEMENT 31	820.13 €	31
12		SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS CD31	DEPARTEMENT 31	282828.87 €	12
37		SUBVENTION PROJET VELO CD31	DEPARTEMENT 31	70526.73 €	37
10		SUBVENTION ACQUISITION MATERIELS ESPACES VERTS	DEPARTEMENT 31	2003.95€	10
40		SUBVENTION 5ème classe CD 31	DEPARTEMENT 31	3215.79€	40
30		SUBVENTION EQUIPEMENT CDL CD31	DEPARTEMENT 31	5483.65 €	30
41		SUBVENTION EQUIPEMENT MEDIATHEQUE CD 31	DEPARTEMENT 31	1643.45 €	41
28		SUBVENTION JARDIN PUBLIC CD31	DEPARTEMENT 31	57020.04 €	28
29		SUBVENTION EQUIPEMENT CAFE CD31 TIERS LIEUX	DEPARTEMENT 31	16000.00 €	29
39		SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE CD31	DEPARTEMENT 31	16128.40 €	39
Compte : 13461 - F	onds équip. non	amort Dot. équipement territoires r	uraux	105113.98 €	
34	(15 / 15 · 15 · 15 · 15 · 15 · 15 · 15 ·	SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS DETR	Monsieur ou Mad ETAT	105113.98 €	34

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :

Jean-Louis MOIGN Maire

845570.13 €